FRANKLIN GERTLER
ÉTUDE LÉGALE • LAW OFFICE

Aldred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, Canada H2Y 2W8

TEL (514) 798-1988
FAX (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
www.gertlerlex.ca

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 13 août 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4054-2018 Énergir / ACIG – Demande de révision de la décision D-2018-069 rendue dans le dossier R-3867-2013, phase 1 /
ROEÉ – SUIVI CONCERNANT LA MODIFICATION DU CALENDRIER
n/d : 1001-018

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre procédurale A-0003 du 8 août 2018 dans le dossier mentionné en rubrique et vous en remercie.

Toutefois, nous nous demandons si notre lettre du 2 août dernier (C-ROEÉ-0001) laissait à désirer au chapitre de la clarté puisque bien que la prolongation de délai pour la production de notre plan d'argumentation d'une semaine au 29 août 2018 soit appréciée par ce temps fort occupé dans les divers dossiers à la Régie, cela n'était pas l'objet de notre lettre.

Aux fins de la confection de notre lettre, nous avons présumé du maintien du calendrier établi par la décision D-2018-093 pour tous les autres participants. Ce que nous recherchions et demandons toujours c'est le droit de déposer notre plan d'argumentation une semaine après la mise en cause et les intervenants prônant, avec l'ACIG, la révision de la décision D-2018-069.

Donc, partant du calendrier modifié, cela placerait au 5 septembre prochain la date de production du plan d'argumentation et des autorités du ROEÉ. Cela permettrait le respect de l'équité procédurale et la saine administration du dossier en révision. Nous faisons respectueusement valoir que l'importance des enjeux, le contexte du dossier générique et le rôle joué par le ROEÉ dans les diverses phases du dossier R-3867-2013, appellent à de la souplesse au chapitre de l'échéancier de la demande en révision.

Par ailleurs, aux fins de la fixation ultérieure des dates d'audience et son déroulement, nous réitérons notre demande à notre lettre C-ROEÉ-0001 du « droit de plaider après tous les participants, y compris Énergir, qui soutiendront la demande en révision de l'ACIG. »

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)
Me Guy Sarault
Me Hugo Sigouin-Plasse
Bertrand Schepper, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ